

AMA SARL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens	2 097 716		2 097 716	99,86	1 990 462	100,00	107 254	5,39	
Production vendue services	2 870		2 870	0,14			2 870	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	2 100 586		2 100 586	100,00	1 990 462	100,00	110 124	5,53	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			537	0,03	91	0,00	446	490,11	
Total des produits d'exploitation (I)			2 101 123	100,03	1 990 553	100,00	110 570	5,55	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 516	0,31	12 842	0,65	-6 326	-49,25	
Variation de stock (marchandises)			-8 097	-0,38	8 365	0,42	-16 462	-198,79	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 651 862	78,64	1 534 290	77,08	117 572	7,66	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			91 382	4,35	96 526	4,85	-5 144	-5,32	
Impôts, taxes et versements assimilés			10 118	0,48	17 817	0,90	-7 699	-43,20	
Salaires et traitements			232 475	11,07	217 385	10,92	15 090	6,94	
Charges sociales			76 384	3,64	72 296	3,63	4 088	5,65	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 291	0,54	5 187	0,26	6 104	117,88	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			6 017	0,29	173	0,01	5 844	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			2 077 950	98,92	1 964 882	98,71	113 068	5,75	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			23 174	1,10	25 671	1,29	-2 497	-9,72	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			23 174	1,10	25 671	1,29	-2 497	-9,72	

AMA SARL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	383	0,02	373	0,02	10	2,68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	383	0,02	373	0,02	10	2,68
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-383	-0,01	-373	-0,01	-10	-2,67
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	8 155	0,39	3 851	0,19	4 304	111,76
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 101 123	100,03	1 990 553	100,00	110 570	5,55
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 086 488	99,33	1 969 106	99,93	117 382	5,96
RÉSULTAT NET	14 636	0,70	21 447	1,08	-6 811	-31,75
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	13 697	0,65	2 948	0,15	10 749	384,62
Dont Crédit-bail immobilier						

AMA SARL

Numéro SIRET : 42964415600011

48 RUE PIERRE BROSSOLETTE
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2021 au 31/12/2021



Sommaire

Bilan et Resultat	2
Annexes Légales	7

AMA SARL

Bilan et Resultat

Bilan et Resultat

AMA SARL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	16 676	6 438	10 238	2,68	9 761	2,55
Autres immobilisations corporelles	158 646	96 635	62 011	18,21	69 779	18,22
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 292		5 292	1,38	5 150	1,34
TOTAL (I)	180 614	103 073	77 541	20,27	84 691	22,11
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	38 962		38 962	10,18	30 865	8,06
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	76 340		76 340	19,95	68 900	17,99
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	55 981		55 981	14,63	32 481	8,48
Personnel	88		88	0,02		
Organismes sociaux					6 008	1,57
Etat, impôts sur les bénéfices					2 405	0,63
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 024		2 024	0,53	12 172	3,18
Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	131 656		131 656	34,41	145 494	37,89
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	305 052		305 052	79,73	298 325	77,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	485 666	103 073	382 593	100,00	383 016	100,00

AMA SARL**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622)	7 622	1,99	7 622	1,99
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	762	0,20	762	0,20
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	191 612	50,08	213 022	55,62
Résultat de l'exercice	14 636	3,83	21 447	5,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	214 632	56,10	242 853	63,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			521	0,14
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	565	0,15	528	0,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 834	22,70	54 756	14,30
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	12 527	3,27	13 450	3,51
. Organismes sociaux	26 523	6,93	27 107	7,08
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 899	0,50		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 074	2,37	3 701	0,97
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	539	0,14	101	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	30 000	7,84	39 999	10,44
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	167 961	43,90	140 162	36,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	382 593	100,00	383 016	100,00

AMA SARL
S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : 48 RUE PIERRE BROSOLETTTE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
R.C.S NANTERRE : 429 644 156

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
À 10,

Les associés de la société **AMA SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur YAHIA MAKHOU,
Détenant 250 parts sociales,

Monsieur LAHOUCINE AMANAR,
Détenant 250 parts sociales,

Monsieur YAHIA MAKHOU, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Quitus à la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 14 635,73 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 14 635,73 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 191 612,49 Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à 206 248,22 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 206 248,22 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes pour un montant de 28 571.43 Euros
- Au report à nouveau pour un montant 177 676.79 Euros.

Les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2021 par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble de ces revenus mobiliers et plus-values mobilières selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points.

Chaque associé percevra un dividende unitaire de 57.14 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale approuve les dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2020 : 42 857,00 €

Exercice clos le 31/12/2019 : 57 142.20 €

Exercice clos le 31/12/2018 : 0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée au gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à la somme de 70 373.29 € brut pour l'exercice clos le 31/12/2021.

L'Assemblée Générale décide qu'il sera alloué au gérant, en contrepartie de ses fonctions, une rémunération mensuelle brute égale à 6 006 € au titre de l'année 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



L'associé



AMA SARL
S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : 48 RUE PIERRE BROSOLETTTE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
R.C.S NANTERRE : 429 644 156

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
À 10,

Les associés de la société **AMA SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur YAHIA MAKHOU,
Détenant 250 parts sociales,

Monsieur LAHOUCINE AMANAR,
Détenant 250 parts sociales,

Monsieur YAHIA MAKHOU, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Quitus à la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 14 635,73 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 14 635,73 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 191 612,49 Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à 206 248,22 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 206 248,22 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes pour un montant de 28 571.43 Euros
- Au report à nouveau pour un montant 177 676.79 Euros.

Les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2021 par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble de ces revenus mobiliers et plus-values mobilières selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points.

Chaque associé percevra un dividende unitaire de 57.14 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale approuve les dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2020 : 42 857,00 €

Exercice clos le 31/12/2019 : 57 142.20 €

Exercice clos le 31/12/2018 : 0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée au gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à la somme de 70 373.29 € brut pour l'exercice clos le 31/12/2021.

L'Assemblée Générale décide qu'il sera alloué au gérant, en contrepartie de ses fonctions, une rémunération mensuelle brute égale à 6 006 € au titre de l'année 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



L'associé



AMA SARL

S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros

Siège social : 48 RUE PIERRE BROSOLETTTE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

R.C.S NANTERRE : 429 644 156

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
À 10,

Les associés de la société **AMA SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur YAHIA MAKHOU,
Détenant

250 parts sociales,

Monsieur LAHOUCINE AMANAR,
Détenant

250 parts sociales,

Monsieur YAHIA MAKHOU, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Quitus à la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 14 635,73 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 14 635,73 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 191 612,49 Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à 206 248,22 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 206 248,22 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes pour un montant de 28 571.43 Euros
- Au report à nouveau pour un montant 177 676.79 Euros.

Les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2021 par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble de ces revenus mobiliers et plus-values mobilières selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points.

Chaque associé percevra un dividende unitaire de 57.14 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale approuve les dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2020 : 42 857,00 €

Exercice clos le 31/12/2019 : 57 142.20 €

Exercice clos le 31/12/2018 : 0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée au gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à la somme de 70 373.29 € brut pour l'exercice clos le 31/12/2021.

L'Assemblée Générale décide qu'il sera alloué au gérant, en contrepartie de ses fonctions, une rémunération mensuelle brute égale à 6 006 € au titre de l'année 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



L'associé



AMA SARL

Annexes Légales

Annexes Légales

AMA SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 382 593,22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 635,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/10/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AMA SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

AMA SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

AMA SARL

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 180 614 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	171 322	7 895	3 895	175 322
Immobilisations financières	5 150	142		5 292
TOTAL	176 472	8 037	3 895	180 614

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 103 073 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	91 782	11 291		103 073
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	91 782	11 291		103 073

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériels et outillage	12 781	2 543	10 238	5 ans
Agencem. amenag. mat. outill. indu	3 895	3 895	0	1 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	158 196	96 185	62 011	de 7 à 10 ans
Matériel de transport	450	450	0	1 ans
TOTAL	175 322	103 073	72 249	

3.2 - Etat des créances = 139 725 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 292		5 292
Actif circulant & charges d'avance	134 433	134 433	
TOTAL	139 725	134 433	5 292

AMA SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 7 622 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,24	7 622
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,24	7 622

4.2 - Etat des dettes = 167 961 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	565	565		
Fournisseurs	86 834	86 834		
Dettes fiscales & sociales	50 562	50 562		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	30 000	30 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	167 961	167 961		